

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) DONT LA PRÉSENCE A ÉTÉ CONFIRMÉE, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 31 MAI 2019

Espèces fauniques	
Insectes	Drosophile à ailes tachetées
Oiseaux	Aucune espèce observée
Poissons et crustacés	Cladocère épineux
Espèces floristiques	
Plantes d'environnement terrestres ¹	Roseau commun, Renouée du Japon, Panais sauvage, Alpiste roseau, Salicaire pourpre, Brome inerme, Cirse (ou chardon) des champs, Égopode podagraire, Pas-d'âne, Petasite du Japon, Spirée à feuilles de sorbier
Plantes d'environnements aquatiques	Myriophylle à épi

1. Il existe plusieurs EEE terrestres qui ne sont pas particulièrement problématiques (par exemple, le pissenlit). On dit de celles-ci qu'elles sont « naturalisées ».

Pour en savoir plus sur les précautions à prendre et pour voir une carte des lacs contaminés en région :

- Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) : [Méthodes pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.](#)
- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) : [Espèces exotiques envahissantes \(incluant la carte des lacs contaminés\)](#)

SOURCE :

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), [Les espèces exotiques envahissantes](#), 2019.